

Service des affaires juridiques de l'UTBM : saj@utbm.fr

Arrêté n°26 01 05 P

Arrêté portant composition du jury de suivi A25 du Master délocalisé au Luxembourg
Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique »,
Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité »
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard
Et de la Chambre des salariés du Luxembourg

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2025-2026.*

Arrête

Article premier :

Le jury de suivi du semestre d'Automne 2025 pour la deuxième année du Master délocalisé au Luxembourg, Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de la Chambre des salariés du Luxembourg pour l'année universitaire 2025-2026, est composé comme suit :

Président du jury : Amir HAJJAM EL HASSANI

Membres du jury :

- Myléna RUNGE (CSL)
- Sid Ahmed LAMROUS
- Fabrice LAURI

Article 2 :

Le jury de suivi du semestre d'Automne 2025 pour la deuxième année du Master délocalisé au Luxembourg, Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de la Chambre des salariés du Luxembourg pour l'année universitaire 2025-2026, se réunira le :

- Jeudi 12 février 2026 à 14h00 – UTBM, Campus de Belfort, Salle H210

Article 3 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 12 janvier 2026

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon